

Déroulement d'une audience publique

25 jours calendrier avant le début de l'audience publique

Réception de la lettre-mandat du ministre responsable de l'Environnement

14 jours calendrier avant le début de l'audience publique

Communiqué de presse annonçant les dates et les modalités de la première partie de l'audience publique

S'il y a lieu,

tenue du breffage technique à l'intention des médias

5 jours calendrier avant le début de l'audience publique

Diffusion de l'avis public

Communiqué de presse annonçant que le ministre confie le mandat d'audience publique au BAPE

S'il y a lieu,

communiqué de presse annonçant le breffage technique à l'intention des médias

Première partie
S'informer

Le nombre de séances publiques varie selon la participation et la complexité des enjeux à traiter

Délai minimal de 25 jours

Communiqué de presse annonçant les dates et les modalités de la deuxième partie de l'audience publique

S'il y a lieu,

communiqué de presse bilan de la première partie

DURÉE MAXIMALE DE 4 MOIS

Deuxième partie
S'exprimer

Le nombre de séances publiques varie selon la participation

S'il y a lieu,

communiqué de presse bilan de la deuxième partie

Rédaction du rapport

Au plus tard 4 mois après le début du mandat

Dépôt du rapport au ministre et fin de l'audience publique

Dans un délai de 15 jours après le dépôt du rapport

Sortie publique du rapport et diffusion à la population

- ▶ Communiqué de presse
- ▶ Faits saillants
- ▶ Rapport en un clin d'oeil

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec

